



Téléphone : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45
Remise le 11 Novembre 1948
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN BOISE AU CENTRE FORESTIER, ORGANISME DE FORMATION

Le Maire de la Ville de Verneuil-en-Halatte,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article susvisé et notamment le 4^e alinéa,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE :

Article 1 – De signer une convention avec le Centre Forestier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, organisme de formation, représenté par son directeur, Christian SAVIGNOL, pour la mise à disposition de parcelles boisées en vue de permettre à ENEDIS d'initier une population en formation technique d'abattage et billonnage.

Article 2 – Les « apprentis » recevront une formation de travaux d'abattage/billonnage et petits travaux de nettoyage forestiers.

La convention est consentie pour une durée d'1 an du 10 février 2026 au 10 février 2027 (de 8 h à 17 h)

Article 3 – Dans le cadre de cette convention, la mise à disposition sera à titre gracieux. La convention est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour les motifs d'intérêts privés ou personnels.

Article 4 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de SENLIS
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte
- Les Services Municipaux concernés
- CCPOH

Article 5 – La présente décision sera inscrite au registre ad hoc.

Article 6 – En cas de contestation dans le délai de 2 mois après accomplissement de la première des deux formalités de publication, un recours contentieux pourra être porté devant le tribunal administratif d'AMIENS.

Fait à Verneuil-en-Halatte, le 09 Février 2026

Le Maire

Philippe KELLNER

